

<b>Objectif d'amélioration</b>	<b>Réduire la superficie occupée par les sentiers d'abattage / débardage et ou protéger la régénération (art. 89 du RNI)</b>
<b>Cible</b>	moins de 25% de sentiers / Protection supérieur à 85% cl. 1; 70% cl. 2; 45 % cl. 3
<b>Indicateur</b>	% d'occupation de sentiers/taux d'occupation de la régénération
<b>Horizon stratégique</b>	2010-2013

Stratégies et actions à entreprendre	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	Outils de suivi
<b>Action à entreprendre</b>			
S'assurer que l'art. 89 de RNI est respecté	Coordonnateur de suivi	1 nov. 2011	inventaire
<b>Documentation et acquisition d'informations</b>			
Faire des suivis hebdomadaires du pourcentage de sentiers	Contremaitre	en continue	inventaire
<b>Sensibilisation</b>			
Sensibilisation des contremaitres et opérateurs au respect de l'art. 89	coordonnateur suivis/surintendant planification	2010-04-01	présentation Power point
<b>Suivi</b>			

Bilan du plan d'action
<b>Pour 2009-2010 l'ensemble des SI sont inférieur à 25 % de sentiers (inventaire Photo RAIF)</b>
<b>Pour 2010-2011 l'inventaire terrain (18 mars) donne un taux d'occupation par les sentiers à 23,3%</b>

Préparé par: David Boivin et Dominic Bouchard  
Révisé mars 2011